

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-032-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - Mme MODDE - Mme VANDRIESSE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Onzièmes « journées des droits de l'enfant » - Organisation de la journée d'échange et de réflexion - Convention de partenariat à passer entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or**

M. GRANDGUILLAUME au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2008, la Ville assure la promotion des droits de l'enfant tout au long de l'année, mais également dans le cadre d'une manifestation qui se décline en trois journées au bénéfice de trois publics différents :

- une journée festive destinée aux enfants et à leurs parents : la fête de l'enfance,
- une journée d'échange et de réflexion, qui réunit les professionnels et responsables d'associations œuvrant dans le domaine de l'enfance autour d'ateliers,
- une semaine d'actions « jeunes » organisée au bénéfice des adolescents et jeunes adultes.

Le principe d'une organisation confiée en partenariat à une ou plusieurs fédérations d'éducation populaire a été arrêté et présenté au comité de pilotage des « journées des droits de l'enfant » le 13 juin 2008.

C'est ainsi que la Ville a confié à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or (FOL21) depuis 2008 l'organisation de la journée d'échange et de réflexion des « journées des droits de l'enfant ».

Cette mission, qui recouvre la prise en charge du contenu pédagogique des ateliers, comme temps collectifs de travail, ainsi que l'animation et la restitution des échanges, a été reconduite par la suite.

Il est proposé de la renouveler, en 2011, pour la onzième édition, sous la forme d'une convention de partenariat.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or l'organisation de l'édition 2011 de la journée d'échange et de réflexion prévue dans le cadre des onzièmes « journées des droits de l'enfant » ;

2 - approuver le projet de convention de partenariat, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

[MONTROUARDOT LE 13 JUIN 2011]